



DOSSIER DE PRESSE

Comité régional du Grenelle

26 novembre 2010



Contact presse :

Florian JENNY – Préfecture de l'Hérault – 04 67 61 61 25

Florence FABRY – DREAL Languedoc Roussillon – 04 34 46 64 20

L'État agit pour le développement durable en Languedoc-Roussillon



Plan ville durable : EcoCité, EcoQuartier



Schema régional des énergies renouvelables



Adaptation au changement climatique

Vivre dans un environnement préservé, assurer une croissance durable, alléger les besoins en énergie, l'État déploie le Grenelle de l'Environnement en Languedoc-Roussillon.



Ligne grande vitesse Nîmes - Perpignan



Biodiversité : trame verte et bleue



Rénovation thermique des logements



En savoir plus :

www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr





Le Grenelle : un processus de concertation inédit...

Lancé en 2007, le Grenelle de l'environnement, a donné lieu à une mobilisation inédite et une démarche partenariale sans précédent de tous les acteurs publics et privés, pour bâtir ensemble un développement plus humain et respectueux de notre environnement.

La mise en œuvre des 268 engagements issus de ce processus s'est déjà traduite au niveau national par des mesures législatives (avec l'adoption des lois dites Grenelle 1 et Grenelle 2), fiscales et budgétaires, ou au travers de plans de mobilisation (comme par exemple le plan ville durable).

...qui se décline au plus près des territoires et des citoyens

La réussite du Grenelle passe aujourd'hui par sa mise en œuvre au plus près des enjeux locaux, avec l'implication de l'ensemble des acteurs régionaux.

Cette « territorialisation » du Grenelle est portée en Languedoc-Roussillon par l'Etat et un ensemble d'acteurs dynamiques et volontaires, c'est une chance pour le développement durable du territoire.

...grâce à une nouvelle gouvernance partagée

Le comité régional de suivi du Grenelle de l'environnement qui est mis en place ce 26 novembre sous la co présidence du Préfet de région et du Président de Région a précisément vocation à constituer un lieu de concertation, de partage d'expériences et de suivi de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement en Languedoc-Roussillon.

Il est composé de 6 collèges pour représenter l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités territoriales et élus, services de l'Etat et organismes de service public, employeurs, salariés, associations, personnalités qualifiées).

Cette 1^{ère} réunion est l'occasion de lancer les travaux d'élaboration de 2 schémas d'importance : les schémas régionaux « climat air énergie » et « cohérence écologique », et d'évoquer les nombreuses actions de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement déjà engagées sur le territoire régional et portées par les différents acteurs.

Ce même jour, l'Etat et le Conseil régional signent une convention de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement pour faire converger leurs actions en faveur d'un développement durable et d'une croissance verte et équitable.



Concrètement, sur le terrain...

Quelques actions en cours de mise en œuvre du Grenelle, impliquant l'ensemble des acteurs locaux.

BATIMENTS.....

► Pour rendre nos bâtiments et nos villes plus durables, la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, notamment dans le logement social, permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et réduire les charges pour les occupants.

Exemples

- de nombreuses opérations de rénovation thermique des bâtiments publics et privés (**voir fiche jointe en annexe**).
- 3220 éco-prêts à taux zéro accordés
- des projets « villes durable » en marche : Ecocité « de Montpellier à la mer » et Ecoquartiers de Frontignan et Perpignan

TRANSPORTS.....

► Pour favoriser une mobilité douce et une logistique moins polluante et limiter les nuisances liées au « tout automobile ».

Exemples

- 2 lignes à grande vitesse : contournement Nîmes - Montpellier et Montpellier-Perpignan
- 3 projets de transports urbains en site propre : la ligne 3 du tramway de Montpellier, et de nouvelles lignes de bus sur Nîmes et Perpignan,
- une charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre ouverte à la signature des transporteurs routiers (**voir fiche jointe en annexe**).

ENERGIE.....

► Pour une meilleure gestion de l'énergie, le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de la performance énergétique et l'élaboration de 13 plans climats territoriaux montrent l'engagement de l'Etat, des collectivités, des entreprises et des particuliers pour un quotidien décarboné.

Exemples

- la détermination de zones favorables au développement de l'éolien (schéma régional éolien en cours d'élaboration)

BIODIVERSITE.....

► Pour préserver la biodiversité, promouvoir des pratiques plus respectueuses de la nature et des paysages et améliorant les relations entre l'homme et son environnement.

Exemples

- des plans nationaux d'action pour la conservation et la restauration des espèces en danger (comme l'Aigle de Bonelli)
- la création prochaine du parc marin Côte Vermeille
- un schéma régional de cohérence écologique (trame verte et bleue) dont les premières études de définition ont démarré en 2010
- la protection des aires d'alimentation des captages d'eau les plus menacés d'ici 2012
- des travaux sur ouvrages pour favoriser la continuité écologique des cours d'eau
- un plan « éco-phyto » qui prévoit la réduction de 50 % de l'usage de pesticides d'ici dix pour retrouver une bonne qualité écologique de l'eau et assurer son caractère renouvelable dans le milieu et abordable pour le citoyen

RISQUES, SANTE et DECHETS

► Pour maîtriser les risques, réduire les déchets et préserver la santé de chacun,

Exemples

- l'actualisation du plan régional santé-environnement
- l'implication des entreprises de l'économie sociale et solidaire dans le secteur des services marchands,
- l'élaboration des plans départementaux de prévention du bruit dans l'environnement,
- les plans d'actions adoptés pour la prévention des risques d'inondation.

GOVERNANCE.....

► Pour une gouvernance adaptée, les lieux et les temps d'échanges se sont multipliés comme au sein du comité régional des Agendas 21, par l'animation des milieux professionnels dans les domaines du bâtiment et de l'aménagement, et tous les jours dans le cadre des nombreuses actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Pour en savoir plus, consultez le site internet de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>

TERRITORIALISATION DU GRENELLE EN LANGUEDOC ROUSSILLON

Réunion du Comité de Suivi du Grenelle – 26 novembre 2010 à Mèze

Lutte contre le changement climatique rénovation thermique de bâtiments existants



Action : Réhabilitation de 188 logements sociaux par la Société Audoise et Ariégeoise d'HLM dans la ZUS CARCASSONNE Ouest (résidence LE VIGUIER).



Crédit photo : DR

Descriptif de l'action :

Dans le cadre d'une politique concertée entre l'Etat et la Région, des financements européens, nationaux, régionaux et locaux sont mobilisés pour faire face aux mauvaises performances énergétiques dans les bâtiments existants, sources de charges pour l'occupant. Il s'agit d'isolation trop faible, de ventilation défectueuse ou de bilan énergétique global déséquilibré. La rénovation thermique des bâtiments existants permet une réhabilitation en terme d'économie d'énergie en diminuant les besoins de chauffage l'hiver et de climatisation l'été. Elle valorise les compétences et savoir-faire locaux et crée des emplois non délocalisables.

L'opération bénéficie du soutien de l'Etat, de l'ADEME et du Conseil régional.

Un accent particulier est mis sur le logement social, pour que le progrès technique bénéficie à tous et pour limiter la précarité énergétique des populations les plus vulnérables. Dans ce cas, l'adhésion des bailleurs sociaux est déterminante : ils ont répondu favorablement, en acceptant notamment de s'engager dans des travaux lourds afin de répondre aux exigences du label « EFFINERGIE - Bâtiment Basse Consommation rénovation » particulièrement ambitieux.

La réhabilitation de 188 logement à Carcassonne a réduit les besoins énergétiques de 232 à 64 kWh/m²/an par la mise en œuvre de menuiseries double vitrage, d'isolation des terrasses et de l'extérieur des bâtiments, de meilleure ventilation et régulation du chauffage des logements, de protection solaire des loggias et d'une chaufferie collective bois.

Investissement/coût :

Un éco-prêt de 19 500 € par logement a été couplé à une subvention de 756 000 € pour couvrir 7,5 millions € d'investissement.

Principaux bénéficiaires :

Les 188 locataires bénéficient d'un logement très performant qui diminue les charges d'électricité et de chauffage de 30% (19 €/kWh/m²/an). Les émissions de CO₂ sont passées de 54 à 1 kg/m²/an.

Source : DDTM 11, DREAL, Conseil régional En savoir plus : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

TERRITORIALISATION DU GRENELLE EN LANGUEDOC ROUSSILLON

Réunion du Comité de Suivi du Grenelle – 26 novembre 2010 à Mèze

Typologie de l'action : **Lutte contre le changement climatique/transport**



Action : **Signature de chartes d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2 dans les transports routiers.**

Périmètre : action de niveau régional



Descriptif de l'action : Objectif CO₂, Les transporteurs s'engagent

Dans le cadre du dispositif national « Objectif CO₂ », les entreprises de transport routier du Languedoc-Roussillon ont la possibilité de signer une charte traduisant leur engagement à mettre en œuvre un plan d'actions global pour diminuer les émissions de CO₂.

L'opération bénéficie du soutien de la DREAL, de l'ADEME, du Conseil régional -par l'intermédiaire de TRANSLOG Sud de France- et des fédérations professionnelles.

Le plan d'actions est établi sur la base d'un état des lieux de référence et s'accompagne d'indicateurs de performance, avec des objectifs chiffrés à atteindre dans les 3 ans.

Les actions concernent les véhicules (modernisation de la flotte), la maîtrise de la consommation de carburants, la promotion de l'éco conduite, l'optimisation des flux et du remplissage des camions.

La charte est signée par le Préfet de région, le Président de région, le directeur régional de l'ADEME et l'entreprise.

Un suivi du plan d'actions est assuré sur la base des données transmises par les entreprises.

Depuis le début de l'année 2010, **19 entreprises régionales** ont signées la charte, 8 autres valideront leur engagement avant la fin de l'année et environ 40 supplémentaires ont manifesté un intérêt pour ce projet.

Investissement/coût :

Un chargé de mission, hébergé au sein de l'association « Groupement des Transporteurs Routiers » et dont le poste est financé par l'ADEME et la Région, est mandaté par les partenaires de cette opération pour accompagner les entreprises qui souhaitent s'engager dans cette démarche « Objectif CO₂ ». Il apporte un appui technique, démarche et conseille les entreprises.

Principaux bénéfices :

Réduction des émissions de dioxydes de carbone CO₂ (principal gaz à effet de serre responsable du changement climatique). Réduction des nuisances sonores et de l'encombrement du trafic.

Réduction de la consommation de carburant et de la vulnérabilité face aux aléas des cours des produits pétroliers.

Maintien d'un avantages concurrentiel et réponse à une demande des chargeurs et des donneurs d'ordre soucieux de réduire l'impact carbone de leurs activités de transport.
Anticipation sur les réglementations futures.

Valorisation de l'engagement des transporteurs routiers en faveur du développement durable (attribution d'un logo « Objectif CO₂ »), à l'externe comme à l'interne. Participation concrète à la lutte contre le changement climatique et aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

Implication de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise autour d'un objectif fédérateur. Source : DREAL et ADEME

Contact presse :

Florian JENNY – Préfecture de l'Hérault – 04 67 61 61 25

Florence FABRY – DREAL Languedoc Roussillon – 04 34 46 64 20



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE